

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 mai 2016

6<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-5-6-7

**Service instructeur**

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

**Service consulté**

**AIDE À L'ÉLECTRIFICATION 2016**  
**COMPTE D'AFFECTION SPÉCIALE DU FINANCEMENT DES AIDES AUX**  
**COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE**  
**CAS-FACE**  
**AFFECTATION DES DOTATIONS DES SOUS-PROGRAMMES DE**  
**RENFORCEMENT, D'EXTENSION ET D'ENFOUISSEMENT**

Résumé : Ce rapport propose d'allouer les dotations du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale (FACE) 2016 de la manière suivante :

- Sous-programme FACE "Renforcement" à la Commune de KUNHEIM et au Syndicat Intercommunal De l'Electricité (SIDEL) à HEGENHEIM, pour des montants respectifs de 72 000 € et 30 000 €,
- Sous-programme FACE "Extension" à la Commune de KUNHEIM pour 25 000 €,
- Sous-programme FACE "Enfouissement" au SIDEL pour 18 000 €,

Ces affectations n'ont pas d'incidence budgétaire pour le Département.

Le système du CAS-FACE intervient en faveur des Autorités Organisatrices de la Distribution publique d'électricité (AOD) qui ont conservé, en zone rurale, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité. Le compte en question est alimenté sur le plan national par les contributions des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement ERDF) et des dotations départementales sont arrêtées annuellement en fonction de critères techniques et financiers.

Le Département du Haut-Rhin a en charge l'affectation de ces dotations, en l'absence d'un établissement public regroupant toutes les AOD.

Pour 2016, le Conseil du FACE a ainsi alloué au Haut-Rhin les dotations suivantes:

- 102 000 € pour le sous-programme "Renforcement", ce qui correspond, au taux de 80 % accordé par le FACE, à un montant de travaux de 127 500 € HT,
- 25 000 € pour le sous-programme "Extension", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 31 250 € HT,

- 18 000 € pour le sous-programme "Enfouissement" ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 22 500 € HT,
- 23 000 € pour le sous-programme "Sécurisation fils nus", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 28 750 € HT,
- 24 000 € pour le sous-programme "Sécurisation fils nus faible section", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 30 000 € HT.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a proposé que les crédits du FACE 2016 des sous-programmes "Renforcement", "Extension" et "Enfouissement" soient répartis entre le projet de la Commune de KUNHEIM et celui du SIDEL dont le siège est à HEGENHEIM,

En fonction des montants éligibles les affectations proposées sont les suivantes :

Sous-programme 2016 « Renforcement »

Il vous est proposé de répartir la dotation 2016 du sous-programme « Renforcement » du CAS FACE de 102 000 € entre les opérations suivantes :

- Commune de KUNHEIM - renforcement du réseau électrique – secteur KUNHEIM, pour un montant de 72 000 €,
- SIDEL - liaison HAGENTHAL-LE-BAS – FOLGENSBOURG - travaux de renforcement, pour un montant de 30 000 €.

Sous-programme 2016 « Extension »

Il vous est proposé d'attribuer intégralement cette dotation de 25 000 € à la Commune de KUNHEIM – travaux d'extension du réseau électrique - secteur KUNHEIM.

Sous-programme 2016 « Enfouissement »

Il vous est proposé d'attribuer cette dotation de 18 000 € au SIDEL pour l'enfouissement de la liaison HAGENTHAL-LE-BAS – FOLGENSBOURG.

Sous-programmes 2016 « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section »

Le Département n'a pas, à ce jour, réceptionné de la part du SIDEL, seul potentiellement concerné, de dossier de demande d'aide éligible aux sous-programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section ».

En conclusion, je vous propose d'affecter les dotations FACE comme évoqué ci-dessus, et dans l'annexe 1 jointe, en précisant qu'il n'y a aucune incidence financière pour le Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN